

Zones de stationnement

Oullins est séparé en plusieurs zones de stationnement pour favoriser à la fois la vie quotidienne des riverains, l'accès aux commerces et la fluidité de la circulation.

En centre-ville

3 zones = 3 tarifications

Le centre-ville est organisé en 3 zones de stationnement : courte durée, longue durée et les parkings de l'Hôtel de Ville et Aulagne. Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf jours fériés et mois d'août.



Les gratuits

Si vous stationnez en **zone 1 ou 2**, vous bénéficiez de **30 minutes de stationnement gratuits** si vous ne dépassez pas cette demi-heure d'occupation.

Oullins est une des rares communes à proposer cette demi-heure gratuite.

De plus, si vous stationnez sur le **parking Diderot et sur le parking Louis Aulagne** (zone 3), vous bénéficiez également d'**une heure de gratuité**, tant que vous ne dépassez pas cette durée de présence.

L'application Flowbird

Sur votre smartphone, téléchargez gratuitement l'application depuis

[Google Play](#) ☒

ou

[App Store](#) ☒

. Une fois votre compte créé, vous pourrez **gérer et régler votre stationnement à distance**

Vous pourrez également procéder au **renouvellement de votre abonnement**. La validité de votre stationnement peut être contrôlée par un agent, connecté lui-même à l'application : plus de ticket à afficher sur votre pare-brise !

Dix minutes avant la fin de votre autorisation, l'application vous envoie une alerte vous permettant, si besoin est, de prolonger à distance la durée de votre stationnement.

<https://flowbird.fr/> ☒

Demander un abonnement résident

Les résidents des zones payantes (*), les commerçants, les salariés et les professions libérales ou en possession d'un caducée peuvent bénéficier d'un abonnement. Ils peuvent ainsi stationner sur les zones payantes, à l'exception de la Grande rue et du parking Diderot les jours de marché (mardis et jeudis matins). Ces abonnements peuvent se prendre au mois (22 €), à la semaine (6 €) et même à la journée (2 €).

(* les résidents des rues Victor-Hugo, Tupin, Pierre-Joseph-Martin, Voltaire, Raspail, passage de la Ville - Roland-Bernard, du Perron (de la Grande rue à la rue Diderot) et Diderot (de la rue du Perron à la rue Fleury) peuvent également bénéficier d'un abonnement.

Pour souscrire à un abonnement, vous devez vous rendre à la

[Police municipale](#) ☒

avec les documents ci-dessous :

- > [formulaire de demande stationnement dûment rempli](#)
- > justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** (EDF, Assurances, téléphone....) au nom du propriétaire du véhicule,
- > certificat d'immatriculation du véhicule.

Un seul abonnement est délivré par foyer.



A la Saulaie

Depuis janvier 2021

Par arrêté permanent - n° PM20-06 du 27 octobre 2020, une zone bleue est créée sur le quartier de la Saulaie afin de favoriser le stationnement des résidents.

> **Si vous êtes riverains : abonnement annuel de 20 €** (un seul véhicule par foyer) permettant de bénéficier d'un stationnement sans limite de durée dans la zone bleue.

> **Pour les autres usagers : obligation d'apposer un disque de stationnement** limitant la durée à 1h30. Des disques sont disponibles à la Police municipale, en mairie, au Pivo et chez les commerçants du quartier.

Abonnement "résident"

Qui peut en bénéficier ?

- > les habitants de la zone bleue,
- > les commerçants, professions libérales, les professionnels en possession d'un caducée, les salariés des entreprises.

Comment l'obtenir ?

En vous rendant à l'accueil de la

[Police municipale](#) ☒

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h muni :

- > D'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF/GDF, attestation d'assurance habitation ou facture de téléphone...) au nom du propriétaire du véhicule,
- > De la carte grise du véhicule,
- > [Du formulaire complété](#)

Les salariés des entreprises, commerces et artisans doivent quant à eux fournir une attestation de travail de l'employeur et la carte grise du véhicule.



ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

> [Demander un abonnement résident](#)

> [Police municipale \(http://www.oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/police-municipale-1788.html?cHash=8968018e4aa5c88ed7830ead97efea70\)](http://www.oullins.fr/vie-municipale/services-municipaux-243/police-municipale-1788.html?cHash=8968018e4aa5c88ed7830ead97efea70)

SUR INTERNET

> [Flowbird \(https://flowbird.com\)](https://flowbird.com)



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

▶ [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS